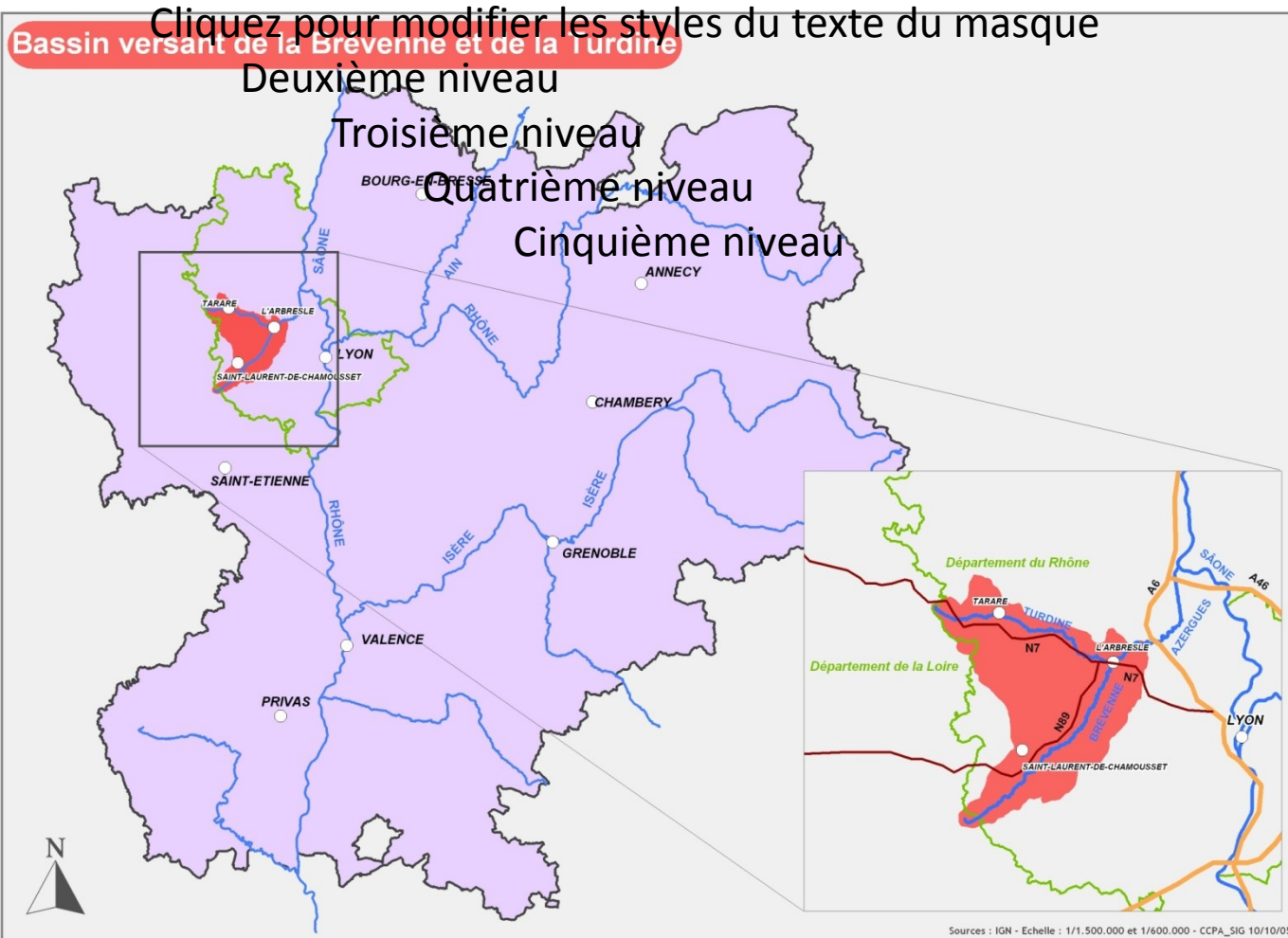




Diagnostic de vulnérabilité des entreprises aux inondations

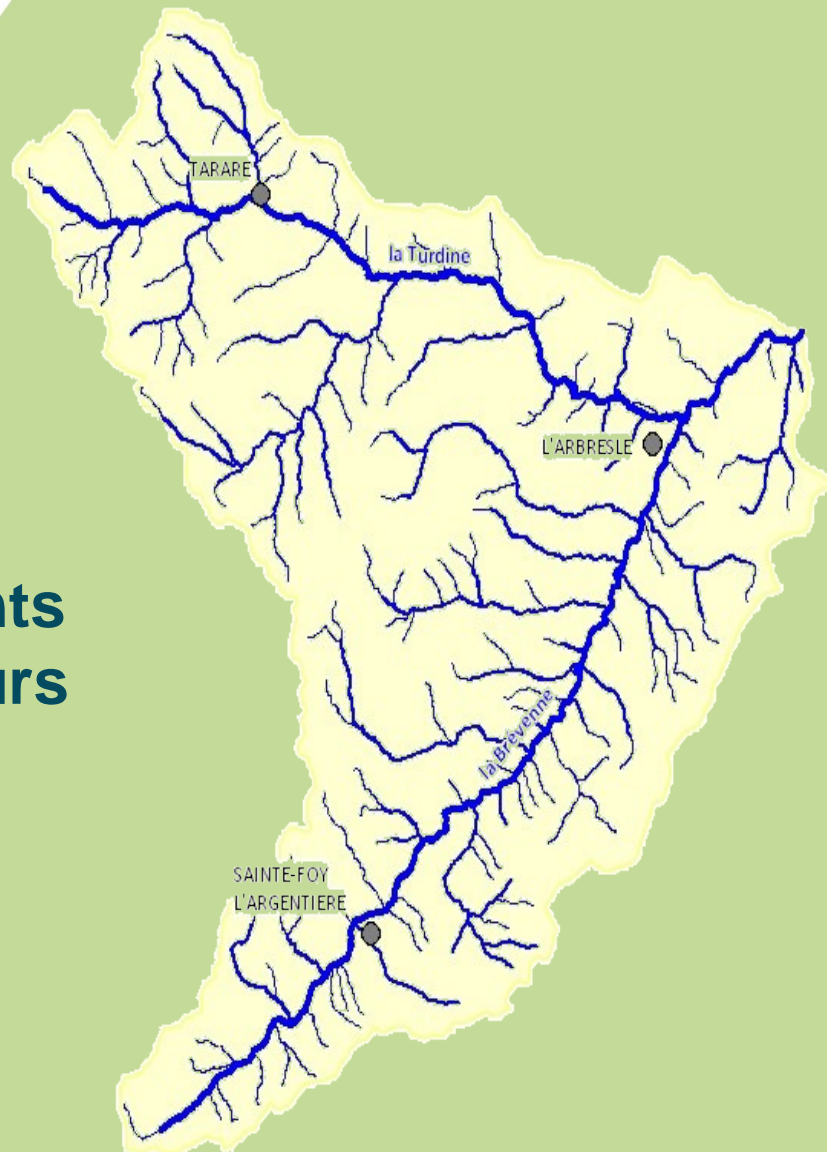
Bassin versant Brévenne-Turdine

Le bassin versant Brévenne-Turdine



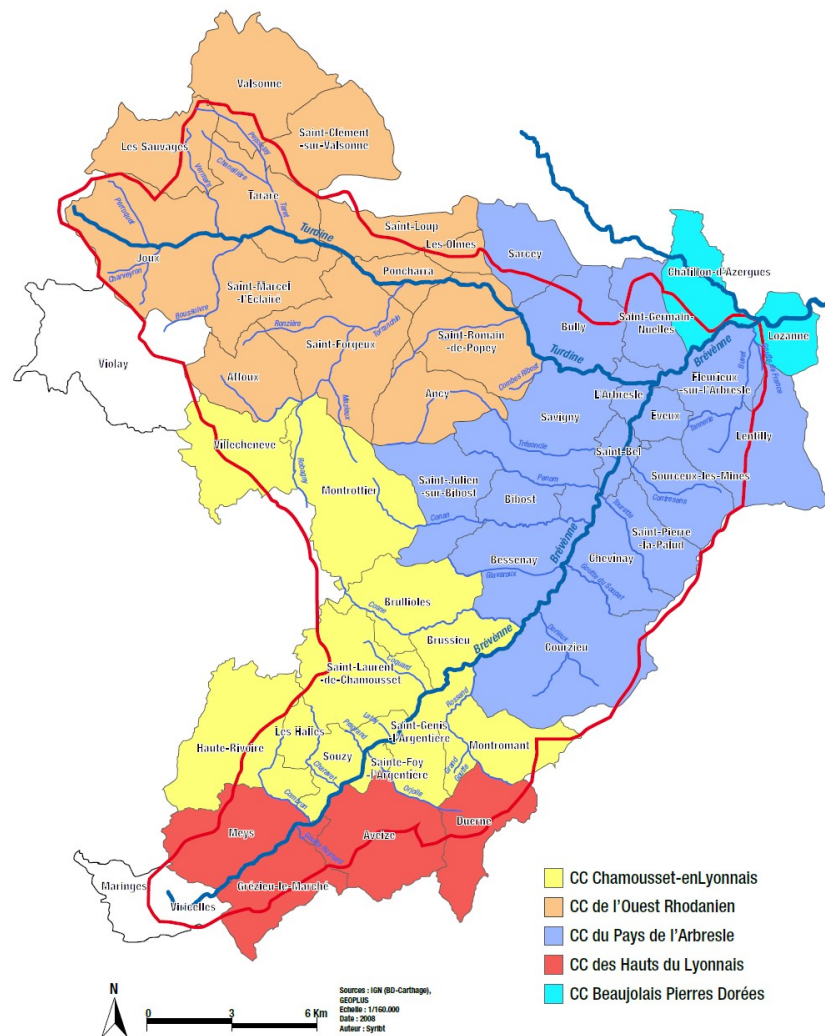
Le bassin versant Brévenne-Turdine

- 440 km²
- 46 communes
- 66 000 habitants
- 160 km de cours d'eau



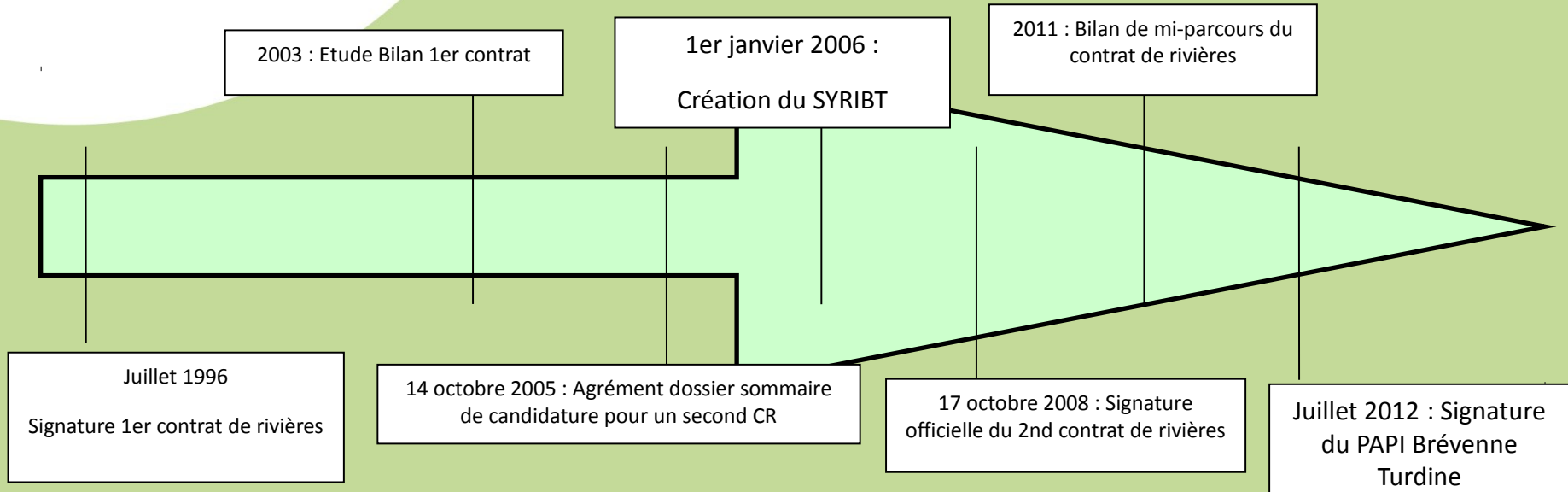
Le Syndicat de rivières Brévenne Turdine

- Le Syndicat de rivières a été **créé en 2006** afin de porter le second contrat de rivières
- Il regroupe 46 communes réparties en 5 intercommunalités.
- Logique financière basée sur la solidarité de bassin versant





Historique de la gestion de l'eau



La gestion des cours d'eau est menée à l'échelle du bassin versant depuis 1996. Depuis 2006, le **Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine** est la structure compétente en la matière.

Le second contrat de rivières porte jusqu'à fin 2014 et le PAPI jusqu'à fin 2015



Historique des inondations

- *17 mai 1983*
- *10 juin 2000*
- *2 et 3 décembre 2003*
- *2 novembre 2008*



17 mai 1983: la Brévenne sur commune de l'Arbresle



Crue du 2 et 3 déc 2003: la Turdine dans Pontcharra-sur-Turdine



Crue du 2 et 3 déc 2003: la Brévenne dans l'Arbresle



Historique des inondations




Crue du 2 nov 2008: la Brévenne dans la traversée de Sain-Bel



Crue du 2 nov 2008: la confluence Brévenne Turdine à l'Arbresle



Le programme d'actions

- Axe 1:** Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque : **2 000 €**
 - Axe 2:** Surveillance, prévision des crues et des inondations: **146 350 €**
 - Axe 3:** Alerte et gestion de crise: **0 €**
 - Axe 4:** Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme: **5 000 €**
 - Axe 5:** Actions de réduction de la vulnérabilité des biens et personnes: **1 355 000 €**
 - Axe 6:** Ralentissement des écoulements: **8 905 900 €**
 - Axe 7:** Gestion des ouvrages de protection hydraulique: **0 €**
 - Axe 8:** Animation et suivi de la démarche: **240 000 €**
- 



Diagnostics de vulnérabilité entreprises

- Action inscrite dans le volet B2 du contrat de rivières et dans l'axe 5 du PAPI

- Action portée par la CCI de Lyon



- Financements: 50% Agence de l'eau RMC et 30% Région Rhône Alpes dans le cadre du contrat de rivières



- Recrutement d'un stagiaire sur 6 mois pour mener à bien cette action

- Ce type de diagnostic est rendu **obligatoire** pour les entreprises situées en zone rouge ou bleue du PPRNi. Ils doivent être réalisés avant 2017.

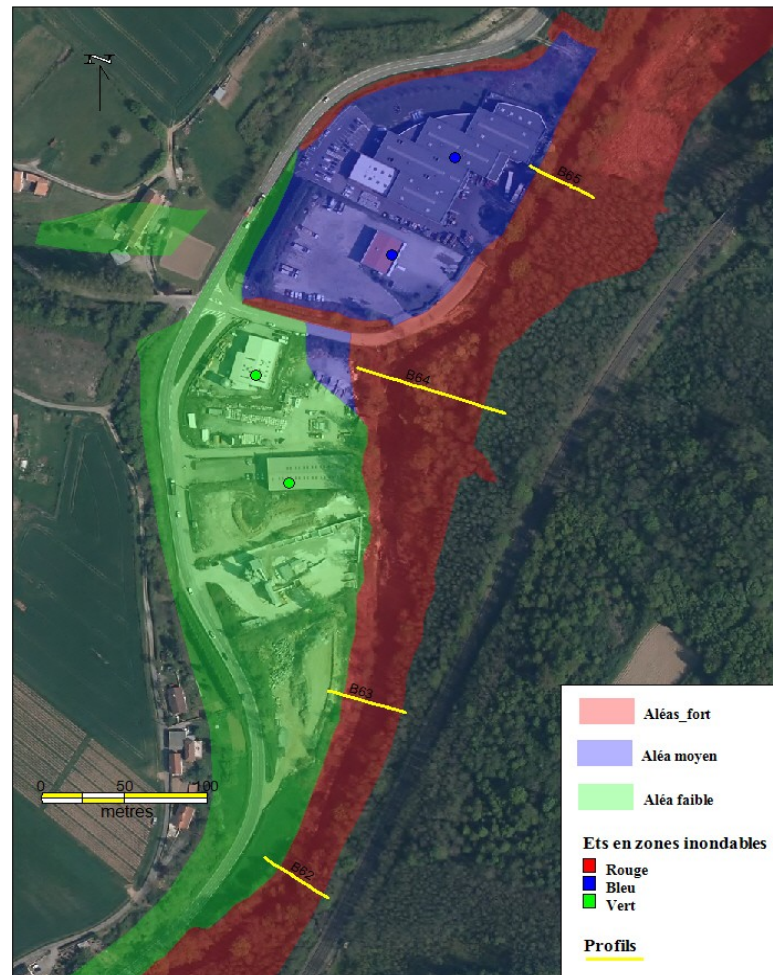


Diagnostic de vulnérabilité entreprises

Méthodologie

Etape 1: Recensement des entreprises en zone inondable et collecte des données

- Utilisation d'un SIG (MapInfo) pour la Géolocalisation des entreprises susceptibles d'être inondées. Ciblage de zones rouges et bleues.
- Sensibilisation des entreprises (plaquette, publication dans la newsletter CCI du 19 juin) et prises de rendez-vous,
- Collecte d'informations (Historique des inondations, estimations des hauteurs d'eau et des vitesses d'écoulement.)



INONDATIONS DIAGNOSTIC DE VULNÉRABILITÉ POUR LES ENTREPRISES DU BASSIN VERSANT



Le risque inondation



Le diagnostic de vulnérabilité



LE RISQUE INONDATION

LE RISQUE INONDATION DANS VOTRE RÉGION

• Des crues importantes

Les inondations qui se produisent sur le bassin versant Brévenne-Turdine sont de type rapide, elles surviennent suite à des précipitations intenses qui tombent sur tout le bassin, engendrant des eaux de ruissellement qui se concentrent rapidement dans les cours d'eau. Les crues sur le bassin versant sont assez fréquentes et peuvent être dévastatrices. Le territoire a connu 7 crues majeures dans ces 30 dernières années. Le 17 mai 1965, l'eau a atteint 1,60 à 1,80 m au niveau du stade de l'Arpente. En 2003 et 2008, le bassin a connu deux crues de période de retour centennale ou plus. A cet effet un Plan de Prévention du Risque Naturel Inondation (PPRNI) a été mis en place pour prévenir le risque inondation et éviter ainsi les pertes humaines et matérielles en cas de crue. Le PPRNI est consultable dans chaque mairie du bassin versant.

• Le SYRIET agit

Le Syndicat de Rivières Brévenne Turdine s'est donc engagé dans la gestion des inondations au travers du contrat de rivières. La présente action est l'illustration de cet engagement. Dans un même temps, le SYRIET s'est lancé dans un projet PPR (Programme d'Actions de Prévention des Inondations), en attente de labellisation. Il a pour but de gérer de façon générale les inondations.



VOTRE ENTREPRISE FACE AU RISQUE D'INONDATION

• Un réel impact économique

Les inondations sont les catastrophes naturelles les plus coûteuses en France (de 4 à 500 millions d'euros par an depuis 1999). Les activités économiques sont souvent éparpillées par ce type de catastrophe naturelle car elles sont généralement installées à proximité des cours d'eau.

Des estimations indiquent que, généralement, la part des dommages aux activités économiques varie entre 40 et 50 % du montant total des dommages engendrés par l'inondation. Toutefois à l'échelle de l'entreprise, il n'est pas rare de constater des dommages directs allant de 50 à 150 000 euros pour les activités économiques de petite taille, à plusieurs centaines de milliers, voire des millions d'euros pour des entreprises de plus de 50 salariés.

• Des dommages multiples

Les conséquences d'une inondation peuvent donc être considérables et d'origines multiples : certaines sont ressenties immédiatement (destruction de stock ou d'un outil de production) et correspondent aux dommages directs. A ces dommages-ci, il convient d'ajouter les dommages indirects (pollutions, incendies, etc...) et les dommages induits qui sont ressentis après coup (perte de chiffre d'affaires lié à une baisse temporaire de la clientèle, perte de clients, etc). Pour préserver votre entreprise face à une crue majeure, vous pouvez procéder à un diagnostic de vulnérabilité.

LE DIAGNOSTIC DE VULNÉRABILITÉ

QU'EST CE QU'UN DIAGNOSTIC DE VULNÉRABILITÉ ?

• Prévention et adaptation

Une démarche de réduction de la vulnérabilité des activités économiques a pour objet de favoriser l'adaptation de la structure et de l'organisation des activités économiques au risque inondation. Le diagnostic de vulnérabilité est le cœur de cette démarche. Il permet de déterminer les conséquences probables d'une inondation sur l'activité de l'entreprise et d'identifier un certain nombre de mesures d'ordre technique (protection ou surélévation d'un équipement sensible, choix de matériaux adaptés...) et/ou d'ordre organisationnel (élaboration d'un plan de gestion de crise...) que l'entrepreneur pourra mettre en œuvre dans le but de réduire les dommages en cas d'inondation.

• Se poser les bonnes questions

Ce diagnostic a aussi pour objectif de répondre aux questions que l'entrepreneur peut se poser (Quel niveau maximum l'eau peut-elle atteindre dans mon entreprise ? Par où risque-t-elle d'entrer ? Quels dégâts pourrait-elle causer ?). La liste de présentations proposées à la suite du diagnostic sera hiérarchisée et chiffrée. L'entrepreneur pourra ainsi choisir de les mettre en œuvre ou non.

LES PRINCIPAUX INTÉRÊTS DU DIAGNOSTIC

Les intérêts sont multiples et à la fois d'ordre économique, sécuritaire et législatif :

- Améliorer la protection des employés et des biens
- Réduire les dommages que l'activité est susceptible de subir en cas d'inondation
- Répondre à une mesure obligatoire : le territoire Brévenne-Turdine est couvert par un Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation. Toutes les entreprises situées en zone rouge ou jaune seront tenues de réaliser ce diagnostic dans les 5 ans après approbation.
- Favoriser le retour rapide au fonctionnement normal de votre entreprise et son démarrage en cas d'inondation
- Rester assuré dans les meilleures conditions
- Éviter une dépréciation des biens en cas de vente
- Disposer d'éventuelles subventions pour la réalisation des travaux.

COMMENT BÉNÉFICIER D'UN DIAGNOSTIC ?

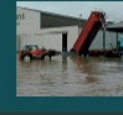
Le diagnostic de vulnérabilité est gratuit et s'adresse à toutes les entreprises susceptibles d'être inondées.

Ces entreprises susceptibles d'être inondées sur le bassin versant Brévenne-Turdine seront contactées par le SYRIET et la CCI de Lyon pour la programmation du diagnostic.

Si l'entrepreneur accepte, un agent mandaté se déplacera pour réaliser le diagnostic dans l'entreprise. Un entretien entre le chef d'entreprise et l'agent sera ensuite nécessaire, ainsi qu'une visite de tous les bâtiments de l'entreprise.

Un rapport sera ensuite remis à l'entrepreneur, présentant la vulnérabilité de l'entreprise aux inondations, les travaux à réaliser et les éventuelles aides financières existantes.

L'entrepreneur pourra dès lors décider d'effectuer (ou non) les travaux et aménagements pour réduire la vulnérabilité de ses biens face aux inondations.





Diagnostic de vulnérabilité des entreprises

Méthodologie

Etape 2: visite sur site

- Réunion avec le chef d'entreprise (présentation de la démarche)
- Echange à l'aide d'un questionnaire avec le chef d'entreprise ou un autre interlocuteur compétant pour l'établissement du scénario d'inondation.
- Visite guidée de l'entreprise en suivant la chaîne de production (stockage de la matière première jusque au stockage du produit fini).



Diagnostic de vulnérabilité des entreprises

Méthodologie

Etape 3 : bilan de la visite et préconisations

Rédaction d'un rapport de visite dans lequel on émet des :

- Appréciations sur la vulnérabilité humaine vis-à-vis des inondations:
Faible, moyenne, forte
- Appréciations sur la vulnérabilité des biens (sensibilité à l'eau, à l'humidité et à la vitesse d'écoulement), avec une hiérarchisation des éléments indispensables au fonctionnement de l'entreprise.
- Propositions hiérarchisées et chiffrées pour réduire la vulnérabilité de l'entreprise (moins de dommage direct, indirecte et un retour plus rapide au fonctionnement normal de l'entreprise.), avec le degré d'obligation dans le PPRNi.

Exemple de rapport

CHAMBRE
DE COMMERCE
D'INDUSTRIE
LYON

Indicat de
Risques
Brévenne
Turdine

Diagnostic de vulnérabilité des entreprises vis-à-vis du risque inondation



Entreprise [REDACTED]

Rapport réalisé suite à la visite du 27/06/2012

Ce document n'a aucune valeur contractuelle, les données fournies le sont à titre indicatif dans un but d'information sur la vulnérabilité face aux inondations. Elles ne peuvent être utilisées par un tiers dans un but de contrôle.

Visite et rédaction : BENATMANE Zakaria (CCI Lyon) / COUVE Julie (SYRIBT)

agence
de l'eau

Rhône-Alpes
Région

Page de couverture



Exemple de rapport

Point sensible	Vulnérabilité vis-à-vis du			
	De la sécurité des personnes	Des biens	De l'environnement	Du retour à la normale de l'activité
Stock de rouleaux de textile	Nulle	Forte, coût de la perte peut être élevé.	Nulle	Moyenne, sensibilité élevée à l'eau et à l'humidité. Un dommage au stock de matières premières peut ralentir l'activité
Machine à couper	Nulle	Faible, les organes de fonctionnement sont installés en hauteur.	Nulle	Faible, machine n'est pas indispensable au fonctionnement de l'entreprise
Machines de coutures	Nulle	Moyenne, les moteurs sont installés à 0.5 m du sol. Le coût d'achat de l'unité n'est pas élevé.	Nulle	Forte, arrêt de l'activité plus ou moins long si les moteurs des machines sont touchés
Machine à couper en hauteur	Nulle	Forte, les organes de fonctionnement sont installés au ras du sol, et le coût de remplacement est élevé.	Nulle	Faible, machine n'est pas indispensable au fonctionnement de l'entreprise
Table de repassage	Nulle	Faible, les organes de fonctionnement sont installés en hauteur.	Nulle	Faible, machine n'est pas indispensable au fonctionnement de l'entreprise
Stock de produits finis	Nulle	Forte, conditionnement dans les cartons sensibles à l'eau, en cas d'inondation les produits à forte valeur ajoutée seront endommagés		Forte, pas d'arrêt de l'activité. Les dommages sur les produits finis peuvent avoir des conséquences, notamment la perte de clientèle

Points sensibles
relevés

Exemple de rapport

Description de la mesure	*Priorité de mise en place	Chiffrage	Obligation dans le PPRNi
Avant tous travaux, se référer au PPRNi (disponible à la consultation en mairie)	OBLIGATOIRE		
Réalisation d'un plan d'urgence (organisation en interne pour la gestion de crise) et contacter la mairie pour mettre à jour vos coordonnées (en cas de changement), pour être alerter en cas de montée des eaux.	2	En interne (quelques heures de travail et d'exercice)	
Rehausse de l'informatique dans les bureaux	2	Moins de 200 euros	
Rehausse des machines les plus coûteuses (machine à couper en hauteur)	3	Selon devis (entre 300 et 700 euros)	
Rehausse du tableau de commande de la chaudière	2	Selon devis	Obligatoire
Rehausse du stock des matières premières et des produits finis à une hauteur acceptable, ou les stocker dans des contenant étanches.	2	Moins de 1200 euros	
Installation de batardeaux sur les ouvertures de l'atelier. 3 portes + 2 portail	1	Selon devis, entre 6700 et 7400 euros	Obligatoire
Étanchéisation de la toiture	1	Selon devis	

Propositions
chiffrées et
hiérarchisées.



Bilan de l'action

- Le SYRIBT a repris la démarche suite à la mission du stagiaire de la CCI en 2012
- A l'heure actuelle, 21 entreprises ont été visitées sur les 63 ciblées au départ
- Malgré la gratuité des diagnostics, l'obligation de les mettre en place et une grande campagne de communication, il est difficile de mobiliser les entrepreneurs.
- Cependant, une fois les rapports rédigés, les chefs d'entreprise semblent apprécier la démarche et le rendu associé
- A la suite des visites, deux entreprises ont déposé un dossier de demande d'aides financières auprès de l'Etat pour la réalisation de travaux.



Merci de votre attention!

